ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/OANR5I 140F36413

14ème legislature

Question N° : 36413	De M. Denis Jacquat (Union pour un Mouvement Populaire - Moselle)				Question écrite
Ministère interrogé > Personnes âgées et autonomie Ministère attributaire > Personnes âgées et autonomie					
		Tête d'analyse >maladie d'Alzheimer		Analyse > rapport. préconisat	ions.
Question publiée au JO le : 27/08/2013 Réponse publiée au JO le : 01/04/2014 page : 3060					

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur les propositions exprimées dans le rapport intitulé « Évaluation du plan Alzheimer 2008-2012 ». Le rapporteur souhaite que soit poursuivie la réflexion lancée par l'Espace de réflexion éthique sur la maladie d'Alzheimer (EREMA). Ainsi, celle-ci se verrait être confiée aux espaces éthiques régionaux désormais en place, en fonction de leur implication sur cette thématique, en lien avec les centres mémoire de ressources et de recherche (CMRR). Il ajoute qu'il serait souhaitable de prévoir une coordination nationale. Il la remercie de bien vouloir lui faire parvenir son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie ont étudié avec la plus grande attention les propositions exprimées dans le rapport d'évaluation et de recommandation des professeurs Ankri et Van Broeckhoven sur le plan Alzheimer 2008-2012. Les ministres ont décidé de mettre en place des groupes de travail destinés à analyser ces propositions, en élargissant le champ à l'ensemble des maladies neuro-dégénératives. Ces groupes ainsi qu'un comité de concertation travaillent actuellement, et permettront d'élaborer un plan relatif aux maladies neuro-dégénératives. Les axes identifiés rejoignent les propositions du rapport d'évaluation mentionné. Ils viseront à améliorer le diagnostic et la prise en charge précoce des affections, de mieux répondre aux besoins des personnes à chaque étape de la maladie et sur tout le territoire, d'adapter la société et la cité, et accompagner l'évolution des pratiques, dans une démarche respectueuse d'éthique, de qualité et de bientraitance, et enfin de développer et de structurer la recherche.